



VIENNOUVELLE finances

JOURNAL DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ.E.S CGT FINANCES

NUMÉRO 41 - NOVEMBRE 2022

spécial conférence de la Palmyre



© tunch17 - stock.adobe.com

Éditorial

UNE UNION FEDERALE DES RETRAITE-E-S CGT DES FINANCES EFFICACE, AUDACIEUSE ET NOVATRICE

Dans un contexte international marqué par une longue liste de conflits ravageant des pays entiers (Yémen, Syrie, Mali, Palestine, Afghanistan, Ukraine...), il est urgent de se mobiliser pour obtenir des politiques sociales, économiques, culturelles, nationales et internationales de paix s'inspirant de la Charte des Nations Unies et respectueuses de tous les droits humains.

La France a dépensé 100 milliards d'euros en 15 ans pour renouveler son arsenal nucléaire, 100 milliards qui auraient pu être consacrés aux services publics : santé, éducation, transports...

Loin de préserver la paix et la sécurité, l'arme nucléaire participe à l'exacerbation des tensions. Plus que jamais, la CGT agit pour la ratification par la France du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN).

En Europe, la montée des extrémismes droites en Suède, en Espagne, en France et maintenant en Italie inquiète. La CGT doit poursuivre la bataille idéologique forte déjà engagée contre les idées d'extrême-droite.

Les événements de cet été (vagues de chaleur successives, sécheresse, pénurie d'eau,



incendies) confirment les inquiétudes des scientifiques et des citoyens quant au réchauffement climatique et mettent en évidence l'urgence environnementale.

Le réchauffement climatique se percut avec la situation internationale et la guerre en Ukraine.

Ainsi la situation économique et sociale ne cesse de se dégrader en raison de l'inflation résultant d'abord de la spéculation financière indigne, de la crise énergétique due à la guerre en Ukraine et des suites de la pandémie de COVID-19 qui affectent particulièrement les échanges internationaux, notamment avec la Chine.

Les salariés et retraités subissent les coups du libéralisme du gouvernement Macron. Il s'agit d'un néfaste projet de société, un plan de déconstruction de nos valeurs, de notre culture et de notre histoire, celles issues de la révolution française puis du Conseil national de la Résistance, sous une pression idéologique sans précédent avec le dévoiement des mots comme «partage de la valeur» ou «CNR conseil national de la refondation».

Cette bataille des idées, «individualisme contre solidarité», est aujourd'hui

dominée par le capital et ses alliés. La période COVID a accéléré cette individualisation. Face à cette situation, il nous faut montrer que d'autres solutions sont possibles qui mettent au cœur des décisions la réponse aux besoins. Bien-sûr, cela ne peut se faire qu'en partant de la réalité de ce que vivent les gens, de ce qu'ils pensent et espèrent. En effet les moyens existent pour répondre aux besoins de la population, encore faut-il que le rapport de force soit suffisant pour faire aboutir nos revendications.

C'est tout le sens des journées de mobilisation interprofessionnelle unitaire des 29 septembre et 18 octobre pour l'augmentation des salaires, des pensions et des minima sociaux et contre le recul de l'âge de départ à la retraite.

L'UFR-CGT des Finances, à l'instar de toute la CGT, appelle à hausser le ton pour imposer des négociations au patronat et au gouvernement.

Poursuivons et renforçons la mobilisation sans attendre et dans l'unité la plus large.

On ne lâche rien !

SOMMAIRE :



- 03 • Droits sociaux
- 04 - 07 • Dossier retraites
- 08 • Protection sociale
- 09 • Vie syndicale
- 10 • L'information
- 11 • Paix et désarmement
- 12 • Adresse aux syndiqués

MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication :
Guy CARRIERE

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 0317 S 08364
N° ISSN : 2276-1063
UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS DES FINANCES CGT
263 rue de Paris
Case 540 - 93514 - Montreuil cedex
TÉL : 01 55 82 76 66
Courriel : ufr@cgtfinances.fr
PRIX 0,50 €

Intervention de Christine LEVEILLÉ, Secrétaire fédérale

Animation du débat : Marie-Madeleine Wallard et Aurélien Quintana de la CE-UFR

ABercy et dans les établissements publics et semi-publics économiques et financiers, les budgets attribués à l'action sociale «retraité-e-s» diminuent alors que les besoins s'accroissent fortement en raison de l'augmentation significative du nombre de retraités et de l'appauvrissement qui s'installe et frappe plus particulièrement les femmes (inégalités de carrière, temps partiels contraints).

Les besoins des retraité-es sont multiples : logement, adaptation des logements, prêts habitat, maintien à domicile, restauration...

LOGEMENT

De nombreux retraité-es ont des difficultés pour se loger décemment du fait de la faiblesse de leur pension. La construction de logements sociaux adaptables à la perte d'autonomie et son plein accès aux retraité-es est une réponse à cette situation notamment en revalorisant les plafonds de ressource.

LES SERVICES PUBLICS

La présence de services publics de proximité est essentielle. Or, le gouvernement actuel, comme ses prédécesseurs, poursuit une politique de fermetures des services publics (bureaux de poste, centres des finances publics, centres de sécurité sociale, centres EDF-GDF, guichets Banque de France, gares et guichets SNCF etc.) pénalisant, notamment, de nombreux retraité-es.

L'accès aux transports publics pour tous, comme cela est pratiqué dans certaines agglomérations, doit être généralisé afin de permettre la poursuite d'une vie sociale.



LOISIRS, CULTURE

Les loisirs et la culture sont des droits qui doivent être accessibles à tous.

L'Union fédérale des Retraité-es des Finances CGT propose :

- de développer l'accès au droit aux loisirs pour tous les retraité-es en accordant une attention particulière à celles et ceux qui, pour des raisons de pouvoir d'achat, de difficulté de déplacement ou de handicap, en sont privés.

- de conserver, entretenir et développer un patrimoine social - centres de vacances, colonies - tant au ministère que dans les établissements du secteur semi public.

- de promouvoir «Loisirs et Solidarité des Retraité-es» (LSR) qui déploie ses activités de loisirs, de culture, dans une dimension de proximité et dans un esprit de solidarité.

- L'accès des retraité-es aux restaurants administratifs dans les mêmes conditions que les actifs.

LA DÉMOCRATIE SOCIALE

Les retraité-es doivent pouvoir se faire entendre.

Le droit des retraité-es des finances de porter leurs revendications, de

s'exprimer par le vote au même titre que les actifs doit être reconnu. Ils doivent pouvoir siéger dans toutes les instances de l'action sociale, à tous les niveaux qu'il s'agisse de celles de Bercy, des établissements publics et de la fonction publique de l'État.

Par ailleurs, l'UFR-CGT Finances dénonce la disparition du réseau départemental d'action sociale, la baisse des budgets de l'action sociale, et la disparition programmée des CDAS (Comités Départementaux d'Action Sociale).

L'UFR Finances CGT travaille et agit à côté des autres Unions Fédérales de retraité-es de l'Union Fédérale des Syndicats de l'État (UFSE) pour porter les revendications au niveau de la Fonction publique de l'État.

La satisfaction de ces revendications passe par une information exhaustive des retraité-es sur leurs droits notamment dans le domaine des loisirs, de la culture, des aides financières et juridiques et une augmentation significative de la dotation sociale à hauteur de 3% de la masse salariale pour les actifs et 3% du volume des pensions de retraite.

Retraites, pouvoir d'achat, fiscalité

Présentation Alain GUICHARD, animation Fabienne Janneau

Les pertes cumulées de pouvoir d'achat des pensions sont de plus de 2 ans et 3 mois entre janvier 2008 et décembre 2022 et de nombreux retraités ont des pensions inférieures au seuil de pauvreté.

L'augmentation de 4% accordée à compter du 1er juillet, mais versée seulement le 29 septembre pour les retraites de l'Etat au titre de septembre et fin octobre pour le rappel de juillet/août, ne suffit pas à compenser l'inflation.

Quant aux retraites complémentaires Agirc-Arrco, aucune revalorisation n'est encore intervenue en 2022, une revalorisation de 5,1% est annoncée au 1er novembre. Les retraites complémentaires du RAFP n'ont été revalorisées que de 1,9% au 1er janvier, ce qui est très inférieur à l'inflation.

UNE DÉGRADATION CONSTANTE DES PENSIONS DE RETRAITE DEPUIS 15 ANS

Par rapport au salaire mensuel de base pour celles et ceux qui n'ont à payer ni la CASA, ni la CRDS, qui n'ont pas eu la majoration de 1,7 point de la CSG au 1^{er} janvier 2018 et qui ont eu 1% au 1^{er} janvier 2019 avec des pensions de l'ordre de 1 000 € en décembre 2007 la perte sur 15 ans est égale à 2 ans et 1 trimestre de pensions. Pour celles et ceux qui ont eu à payer la CASA de 0,3 % à compter du 1^{er} avril 2013, la majoration de 1,7 point de la CSG au 1^{er} janvier 2018 et qui n'ont eu qu'une revalorisation limitée à 0,3 % au 1^{er} janvier 2019 la perte est encore plus importante de l'ordre de 2 ans et 1 semestre.

Par rapport à l'indice INSEE pour les régimes de base la perte est de 2 mois et demi pour une pension de retraite de 1 000 € en décembre 2007 et près de 5 mois pour une de 2 000 €.



Et la situation est encore pire pour celles et ceux qui perçoivent des retraites complémentaires. La responsabilité n'est pas directement celle du pouvoir exécutif mais celle des organisations patronales et syndicales (à l'exception de FO pour la dernière revalorisation et de la CGT). En effet les pensions Agirc-Arrco ont été bloquées pendant 67 mois du 1^{er} avril 2013 à octobre 2018 et au 1^{er} novembre 2021 patronat et CFDT, CFTC et CGC ont accepté que la revalorisation soit de 1 % au lieu de 1,5 % qui aurait dû être appliquée. Une revalorisation est annoncée au 1^{er} novembre de 5,1 %. Des actions sont prévues le 6 octobre devant la direction de l'Agirc-Arrco et le 26 octobre devant les chambres patronales.

Quant à la valeur de service du point du régime additionnel de la Fonction Publique instauré par la Loi Fillon à compter du 1^{er} janvier 2005 et mis en place pour une prise en compte partiel des primes non soumises à retenue pour les régimes de retraite des fonctionnaires des 3 versants et des magistrats, elle n'a été majorée que de 14,7 % depuis décembre 2007, bien en-deça de l'inflation et aucune revalorisation n'est intervenue pour compenser l'inflation en 2022 au-delà des 1,9 au 1^{er} janvier. Et la

valeur d'achat du point a augmenté de 23,7 % depuis décembre 2007. Les gouvernements successifs ont réussi depuis 2008 à réduire de manière drastique le montant des pensions de retraite. D'une part en reportant les dates des revalorisations puis en modifiant le dispositif pour le calcul de la revalorisation.

Si Sarkozy et Hollande ont une part non négligeable dans la détérioration de niveau des pensions de retraite, la responsabilité de Macron est encore plus grande. Les pertes pour les pensions des retraites de base ont été aggravées. Il faut rappeler que Macron a imposé une augmentation de 1,7 point de la CSG au 1^{er} janvier 2018 pour près de 2/3 des retraités, qu'il a reporté du 1^{er} octobre 2018 au 1^{er} janvier 2019 la revalorisation des pensions tout en limitant celle-ci entre 1 et 0,3 % à cette date alors qu'il aurait fallu 1,8 %. Et tout cela est mesuré avec l'indice des prix INSEE qui est loin de correspondre au panier du retraité.

Il faut ajouter à ce tableau que la gestion de la perte d'autonomie n'a pas été confiée à l'assurance maladie mais à la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) avec la création de la 5^e branche de la Sécurité sociale. Nous continuons

à demander l'intégration à l'assurance maladie. Compte tenu que chaque branche de la Sécurité sociale doit assurer son équilibre financier nous risquons d'assister à une nouvelle augmentation de la CSG dans les prochaines années. De plus la présence des organisations syndicales est encore plus réduite que dans les autres branches de la Sécurité sociale.

Nous ne pouvons pas ignorer que Macron veut toujours modifier profondément les régimes de retraite avec la fin des régimes spéciaux, le recul de l'âge de la retraite et l'augmentation du nombre de trimestres pour pouvoir partir en retraite sans décote. Même s'il n'a plus la majorité absolue pour faire passer sa réforme il pourra compter sur l'apport de la droite pour l'adoption de son projet si les salariés et les retraités ne l'obligent pas à remettre ce projet dans ses cartons. Ne soyons pas dupes de certaines postures actuelles qu'elles soient politiques ou syndicales. Pour beaucoup il s'agit d'une opposition quant à la forme que voudrait utiliser Macron mais pas quant au fond.

De nombreux retraité-e-s glissent dans la précarité à un moment où légitimement ils aspirent à la sécurité. Trop nombreux sont celles et ceux dont les pensions sont inférieures au seuil de pauvreté : les agents de la catégorie C et assimilés, les femmes étant particulièrement concernées. Les retraité-e-s ne bénéficient d'aucune autre revalorisation (reclassement, promotions, primes...). Une revalorisation insuffisante des pensions de retraite, voire son absence, se traduit par une perte immédiate de pouvoir d'achat. Il est donc nécessaire que les pensions de retraite soient indexées sur le salaire moyen en tenant compte de ce que sont véritablement les dépenses des retraité-e-s avec au minimum une pension égale au Smic pour une retraite complète et qu'aucune pension ne soit inférieure au seuil de pauvreté.

UNE INDISPENSABLE REVALORISATION SUBSTANTIELLE DES PENSIONS DE RETRAITES

Les réformes successives depuis 1987 se sont traduites par des diminutions importantes des retraites de base tout en allongeant la durée de cotisations pour bénéficier d'une retraite complète. Les carrières incomplètes conduisant à des pertes du fait de la décote.

Année après année notre pouvoir d'achat se dégrade. D'autant plus que l'indice des prix à la consommation utilisé pour calculer les revalorisations annuelles ne tient pas compte de la réalité des dépenses contraintes des retraité-e-s. L'INSEE constate une variation des prix bien supérieure à l'indice des prix pour les produits frais, l'alimentation, les produits énergétiques etc..... Il convient également de tenir compte de l'augmentation des dépenses de santé pour de très nombreux retraités ainsi que des cotisations des mutuelles.

Tout en exigeant le maintien du Code des pensions civiles et militaires de l'Etat, le retour de la péréquation est pour nous nécessaire. La loi du 21 août 2003 dite Loi Fillon a supprimé à compter du 1^{er} janvier 2004 toute référence à la péréquation. Elle permettait aux retraités de voir évoluer leur indice de référence comme celui de l'échelon qu'ils détenaient dans leur ancien grade et ils bénéficiaient également des nouveaux échelons terminaux instaurés pour les actifs dans le grade qu'ils détenaient avant leur retraite s'ils réunissaient les conditions qui leur auraient permis de bénéficier de cette promotion en étant en activité. C'était la reconnaissance de l'évolution de la qualification du grade auquel ils appartenaient avant leur départ en retraite. Il s'agit aussi de la conception des droits et garanties attachés à l'emploi public statutaire.

Quant aux pensions de réversion il faut les porter à 75 % de la ou des pensions du défunt sans condition de ressources et elles doivent être également servies aux pacsé-e-s et aux concubins. La pension de réversion ne doit pas être remise en cause.

RÉFORMER LA FISCALITÉ

La CGT milite pour une réforme en profondeur de la fiscalité.

En attendant cette réforme, concernant l'impôt sur le revenu, l'UFR-CGT demande le rétablissement de la demi-part pour toutes les personnes vivant seules ayant élevé seules au moins un enfant supprimée par la loi de Finances pour 2009 (et la non-imposition de la majoration de pensions pour les parents de trois enfants et plus). Il faut remettre à niveau le barème de l'impôt sur le revenu avec une indexation sur l'évolution du coût de la vie pour les différentes tranches et rétablir des tranches jusqu'à 65 %. Par ailleurs, il faut réduire les impôts indirects (TVA, TICPE...) et supprimer la « flat tax » sur les revenus de capitaux mobiliers et rétablir l'ISF.

UN POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS FORTEMENT DÉGRADÉ

Face à la forte dégradation du pouvoir d'achat des retraité-es, l'Union Fédérale des Retraité-es CGT des Finances exige un rattrapage conséquent des pensions de retraites. Aucune pension ne doit être inférieure au SMIC revendiqué par la CGT pour une carrière complète de 37,5 annuités. La pension de réversion doit être portée à 75% sans condition de ressources et doit être servie aux pacsé-e-s et aux concubins. L'UFR-CGT des Finances réaffirme son opposition à la remise en cause du quotient familial et condamne la mise en place de la retenue à la source qui n'a introduit la temporalité entre les revenus perçus et le prélèvement de l'impôt que pour les salariés et les retraités.

Revalorisation des pensions : le gouvernement manipule les chiffres !

Le gouvernement a annoncé une revalorisation des pensions de retraite de 5,1 % en 2022, est-ce exact ?

Non. La revalorisation de 4% ne concerne que les retraites de base. Les retraites complémentaires (dernière revalorisation au 01/11/2021) ne seront revalorisées qu'en novembre. La majoration de 1,1 % au 1^{er} janvier 2022 pour les retraites de base n'est autre que la remise à niveau en application du Code de la Sécurité sociale au titre de l'année 2021. Elle correspond à un coefficient calculé en comparant la moyenne annuelle de l'inflation entre le 1^{er} novembre 2020 et le 31 octobre 2021 et celle allant du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020. Il s'agit simplement d'une régularisation sur les pertes subies en 2021 et non pas une anticipation pour 2022. Il n'y a eu réellement au titre de 2022 que les 4% du 1^{er} juillet pour les pensions des retraites de base.

En réalité les pensions de retraite sont toujours revalorisées en compensation de l'inflation constatée ?

Oui, mais il n'en a pas toujours été ainsi. Jusqu'en 2015, les pensions étaient revalorisées sur la base de l'inflation estimée par la loi de Finances (donc en anticipation sur l'année à venir). En 2015 le gouvernement Hollande-Valls y a substitué le dispositif de remise à niveau par rapport à l'inflation constatée, ce qui a conduit à la perte d'une année de revalorisation. De plus, les revalorisations ont été reportées du 1^{er} janvier au 1^{er} avril en 2009 par Sarkozy, au 1^{er} octobre par Hollande en 2015 et au 1^{er} janvier 2019 par Macron, ce qui a conduit à une perte d'une 2^e année de revalorisation. Il faut noter que la dégradation est particulièrement nette depuis l'arrivée au pouvoir du président Macron. La perte atteint sur 15 ans, 2 ans

et 1 trimestre par rapport au salaire mensuel de base.

Donc la revalorisation au 1^{er} juillet marque un progrès ?

Face à l'inflation galopante le gouvernement ne pouvait rester inerte. Les actions des retraités l'ont conduit à changer de position. Il ne faut pas oublier que Macron avait amputé en janvier 2018 les pensions de retraite pour plus de 60 % des retraités avec l'augmentation de 1,7 point de la CSG, il avait reporté de 3 mois la revalorisation des retraites et instauré une revalorisation différenciée au 1^{er} janvier 2019. Le parlement a décidé 4 % au titre de 2022 et Monsieur Le Maire a annoncé qu'une nouvelle revalorisation devrait intervenir au 1^{er} janvier 2023. Ce ne sera que l'application des dispositions du Code de la Sécurité sociale. Pour

Évolution des Pensions du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2022

Indice des prix INSEE hors tabac (1)	SMIC (2)	Salaire mensuel de base (3)	Pensions nettes en décembre 2022 par rapport à décembre 2007		Montant net perçus sur 15 ans	Revalorisation en tenant compte du SMB (3) sur 15 ans	Pertes en euros par rapport au SMB en montant net sur 15 ans	Revalorisation en tenant compte de l'indice Insee sur 15 ans	Pertes en euros par rapport au SMIC en montant net sur 15 ans
+ 23,10 %	+ 31,16 %	+ 32,9 %	de base (4)	+ 18,3 %	195 912 €	228 347 €	32 435 € (-14,2 %)	198 738 €	2 826 € soit 2,5 mois
			2/3 RG + 1/3 RC (4, 6 et 8)	+ 18,1 %	195 308 € (8)	228 347 €	33 039 € (-14,5 %)	198 738 €	3 248 € soit 3 mois
			de base (5)	+ 17,3 %	388 492 €	456 694 €	68 202 € (-14,9 %)	398 583 €	10 091 € soit près de 5 mois
			2/3 RG + 1/3 RC (5, 7 et 8)	+ 14,4 %	386 109 € (8)	456 694 €	70 585 € (-15,5 %)	398 583 €	12 474 € soit près de 6 mois

(1) Pour le 2^e semestre 2022, estimation sur la base du 1^{er} semestre

(2) + 25,23 % en janvier, + 28,55 % en mai

(3) Sur la base des données du 1^{er} trimestre (+ 28,6 %), si la hausse du 1^{er} trimestre se poursuit pour les 3 autres trimestres nous arriverions à + 32,9 fin 2022

(4) Pension mensuelle nette de 1 000 € en décembre 2007, aucune retenue (pas de CASA ni CRDS (9) ni CSG) et 1 % de revalorisation au 01 01 2019

(5) Pension mensuelle nette de 2 000 € en décembre 2007, instauration de la CASA de 0,3 % en avril 2013, augmentation de 1,7 point de la CSG au 1^{er} janvier 2018 et revalorisation limitée à 0,3 % au 01 01 2019.

(6) Pension mensuelle nette de 667 € en régime de base (RG) et 333 € en ARRCO (RC) en décembre 2007.

(7) Pension mensuelle nette de 1 333 € en régime de base (RG) et 667 € en AGIRC (RC) en décembre 2007, y compris avec le prélèvement du 1 % assurance maladie.

(8) En tenant compte d'une revalorisation annoncée de 5,12 % au 1^{er} novembre 2022.

(9) CRDS : contribution pour le remboursement de la dette sociale

Il n'est pas tenu compte de l'impôt sur le revenu (IR) qui varie selon le quotient familial (personne seule ou couple, ancien combattant, personne vivant seule ayant élevé seule un enfant pendant au moins 5 ans) et d'éventuels revenus annexes. Compte-tenu du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (IR) les calculs ont été effectués sur le montant perçu mensuellement avant le prélèvement. Pour celles et ceux qui paient la CRDS, la CASA et la CSG à 6,6 ou 8,3 %, la CRDS, la CASA et 2,4 % de CSG ne sont pas déductibles du revenu imposable. Ainsi 3,1 % de revenus non perçus sont soumis à l'IR.

les retraites complémentaires l'hypothèse annoncée conduirait à une revalorisation de 5,1 % au 1^{er} novembre 2022, chiffre bien en-deçà de l'inflation. Les revalorisations des pensions de retraites sont insuffisantes.

Quelle évolution par rapport au SMIC et au salaire mensuel de base ?

En comparant l'évolution du SMIC et des pensions, il est manifeste que les pensions de retraite sont sous revalorisées. Si l'on compare l'évolution entre décembre 2007 et décembre 2022 pour un montant de pension égal au SMIC en décembre 2007, le SMIC sera passé en brut mensuel de 1 280,07 € à 1 678,95 € avec la revalorisation du 1^{er} août 2022 (soit + 31,2 %). La pension de retraite pour la même période sera passée de 1 280,07 € à 1 515,60 € pour les régimes de base (soit + 18,4 %) et à 1 514,86 € (soit + 18,3 %) pour les retraités ayant 2/3 en régime de base et 1/3 en complémentaires (en tenant compte d'une revalorisation de 5,1 % des complémentaires au 01 11 2022).

Alors que la CGT estime que le niveau du SMIC devrait être porté à 2 000 €, force est de constater que les retraités sont encore plus mal traités. La comparaison montre aussi un décalage important si elle est faite avec le salaire mensuel de base. Jusqu'en 1987 la revalorisation des pensions du régime général correspondait aux augmentations du salaire mensuel de base. Nous revendiquons un retour à la revalorisation sur ce salaire mensuel de base afin que les retraités bénéficient de la richesse créée. C'est pourquoi nous demandons une revalorisation immédiate de 300 € mensuellement. Même par rapport à l'indice Insee qui ne représente pas les dépenses des retraités les pertes sont conséquentes entre 2 mois et demi et près de 6 mois sur 15 ans.

L'évolution est encore plus négative pour certains retraités.

Cette dégradation du montant des

pensions de retraite est encore plus importante pour les retraités qui acquittent les 0,3 % de CASA (1) depuis le 1^{er} avril 2013, qui ont eu la majoration de la CSG de 1,7 point au 1^{er} janvier 2018, même si cette hausse a été annulée pour certains au 1^{er} janvier 2019 suite aux actions des retraités au printemps 2018. Sans oublier la revalorisation limitée à 0,3 % au 1^{er} janvier 2019 alors que l'application du code de la Sécurité sociale devait conduire à 1%.

Pour tous les retraités les revalorisations sur 15 ans sont, quel que soit le montant des pensions, inférieures à l'évolution de l'indice Insee et par rapport au salaire mensuel de base la perte se situe entre 2 ans et 1 trimestre et 2 ans et 2 trimestres.

(1) CASA : contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie.

NB : dans ces comparaisons, il n'est pas tenu compte de l'impôt sur le revenu dans la mesure où divers éléments interviennent pour le calcul de cet impôt (nombre de parts et revenus annexes éventuels).

LE 4 % AU 1^{er} JUILLET 2022 N'EST PAS SUFFISANT, IL FAUT IMMÉDIATEMENT 300 € DE MAJORATION MENSUELLE POUR TOUS.

Evolution des dates de revalorisation
Jusqu'en 2008 revalorisation au 1 ^{er} janvier
En 2009 revalorisation au 1 ^{er} avril
En 2015 revalorisation au 1 ^{er} octobre
En 2019 revalorisation au 1 ^{er} janvier n+1
Calcul de la revalorisation
Jusqu'en 2015 revalorisation en fonction de l'inflation de l'année prévue par la Loi de Finances de l'année à venir
A partir de 2016 revalorisation en fonction de la moyenne de l'inflation de la période de novembre n-2 à octobre n-1.

La santé, un droit fondamental pour tous

**Intervention de Christophe DELECOURT, secrétaire général de l'UFSE et de Valérie AUDRY-ADARDOUR, membre du Conseil d'administration de la MGEFI.
Débat animé par Eugène GÉRARD**

Les difficultés rencontrées pour l'accès aux soins ne sont pas propres aux retraité-es ou personnes âgées mais elles prennent une importance particulière en raison de l'âge, la condition physique ou le handicap.

La casse de l'hôpital public et la dégradation générale du système de santé doivent cesser. Il convient au contraire de leur donner plus de moyens budgétaires. Les dépenses de santé sont une priorité, notre pays a les moyens de les financer.

Maintenir le couplage santé/prévoyance
Prise en application de l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 n'a pas inclus les retraités dans la participation des employeurs au financement de la protection sociale complémentaire.

L'UFR Finances CGT condamne cette orientation qui casse la solidarité intergénérationnelle et oppose les actifs aux retraités. Il est important que, dans le cadre des discussions pour la prévoyance,

le couplage santé-prévoyance perdure. C'est un élément important de la solidarité intergénérationnelle.

Les forces en présence lors des négociations n'ont pas permis d'obtenir que l'Etat finance en partie la cotisation des retraités. Mais alors que le gouvernement ne voulait pas que les retraités puissent être partie prenante des contrats de groupe, à l'issue des négociations les retraités pourront adhérer aux contrats de groupe dans les différents ministères. A la fin de celles-ci, le 26 janvier 2022, un accord interministériel a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales de toute la Fonction Publique d'Etat.

L'accord interministériel définit le régime de protection sociale complémentaire santé dans la Fonction publique d'Etat, un socle de garanties, c'est-à-dire une base commune destinée à couvrir les frais de santé, en complément des remboursements effectués par les régimes obligatoires de sécurité sociale.

LA HIÉRARCHIE DES NORMES

Les accords conclus au niveau de chaque ministère ne peuvent que préciser l'accord interministériel ou en améliorer l'économie générale dans le respect des stipulations essentielles. A défaut d'accord valide conclu par exemple au niveau du Ministère des Finances, c'est l'accord Fonction Publique d'Etat qui s'appliquera directement. La période de négociations qui s'ouvre va finaliser le contenu du panier de soins, la possibilité d'intégrer la prévoyance et la perte d'autonomie, pour élaborer l'appel d'offre.

Un panier de soins «Finances» sera communiqué à l'UFSE et à la CGT Fonction Publique.

Afin de peser sur ces négociations en créant un rapport de force suffisant, un 4 pages FD/UFR sera adressé aux actifs et retraités du Ministère informant des conséquences de cet accord. Des réunions communes seront organisées dans un maximum de territoires.

Enfin, la CGT continue d'exiger une participation effective des employeurs publics pour permettre une réelle prise en charge et une amélioration des prestations tenant compte des besoins humains et sociaux des retraités.

Elle exige également des pratiques plus démocratiques et plus transparentes des opérateurs mutualistes.

Nous voulons l'accès à la protection sociale complémentaire en santé et prévoyance contre les risques liés à l'incapacité, à l'invalidité, à la perte d'autonomie et au décès.

PAS DE MARCHANDISATION DE LA PSC

L'Union Fédérale des Retraité-es CGT des Finances réaffirme son opposition à toute marchandisation de la protection sociale complémentaire livrée à des opérateurs privés et rappelle ses exigences :

- une sécurité sociale prenant en charge 100% des dépenses de santé (et non le transfert vers les mutuelles), incluant la prise en charge de la perte d'autonomie dans la branche maladie,
- la suppression de la CASA (contribution additionnelle de solidarité à l'autonomie),
- la suppression de la CSG et sa transformation en cotisations sociales.



Pour quoi et pour quoi faire ?

Présentation de Jean-Louis CORVAISIER



DÉVELOPPER ET SÉCURISER LES SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES AUX FINANCES

La période de pandémie que nous avons connue avec les périodes de confinement a encore altéré la vie syndicale des actifs et des retraités et contribué à la baisse des forces organisées de notre syndicalisme CGT. Cette situation inédite continue de peser sur la continuité syndicale lors du départ à la retraite.

La 3ème conférence d'octobre 2019 à Quiberon avait analysé les causes de la désyndicalisation au moment du départ à la retraite :

- dégradation par des réformes successives des missions et des conditions de vie et de travail des agents,
- suppression massive d'emplois,
- dégradation sans précédent de l'organisation de nos missions de service public
- dégradation sans précédent des salaires et des carrières,
- dégradation des retraites et de l'âge de départ à la retraite,
- interrogation des syndiqué-es sur l'efficacité de notre syndicalisme CGT.

L'activité déployée tant par les syndicats d'actifs que par l'UFR Finances auprès des agents proches de la retraite (passport pour la retraite, multiples communications sur la nécessité de poursuivre le syndicalisme de classe et de masse) ont permis de conserver des forces organisées et d'ambitionner de re-syndiquer celles et ceux qui nous ont quitté et de syndiquer de nouveaux retraités-es.

Les élu-es et mandaté-es à la 4ème conférence de l'UFR Finances ont donc décidé de lancer un appel aux agents proches de la retraite et aux collègues partis à la retraite en ne restant pas syndiqués, sur l'absolue nécessité de continuer de porter nos revendications et d'obtenir des droits nouveaux à Bercy et dans les administrations publiques et semi-publiques.

Parce que nous portons des missions de service public au service de toute la société, nous avons la volonté farouche de continuer à les défendre aux côtés des actives et des actifs dans une solidarité intergénérationnelle et interprofessionnelle offensive et déterminée pour :

- une profonde réforme de justice fiscale,
- des missions de contrôles au service des populations,
- une politique monétaire au service de l'emploi et un nouveau droit au crédit,
- la valorisation et la défense de la statistique publique.

L'UFR CGT des Finances, en symbiose avec les syndicats CGT des Finances, contribuera à la défense des missions de service public et participera, au sein des USR, à toutes les initiatives visant à informer, former et contribuer à la défense des missions.

EXIGER UNE DÉMOCRATIE SOCIALE POUR LES RETRAITÉ-ES AU MINISTÈRE ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET SEMI-PUBLICS

Les retraités-es doivent pouvoir se faire entendre !

Afin de les représenter et de porter leurs revendications, d'en débattre et de s'exprimer par le vote au même titre que les actifs, les retraités-es doivent pouvoir siéger dans toutes les instances de l'action sociale et à tous les niveaux, qu'il s'agisse de celles de Bercy, des établissements publics comme de celles de la Fonction publique de l'État.

L'UFR Finances travaille et agit aux côtés des autres UFR de l'UFSE pour porter l'ensemble de nos revendications au niveau de la Fonction publique de l'État.

Elle porte l'exigence d'une meilleure démocratie sociale à Bercy et dans les établissements publics et semi-publiques des Finances.

UNE UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ-ES DES FINANCES AUDACIEUSE, NOVATRICE ET CONQUÉRANTE

Pour gagner la syndicalisation, l'Union fédérale des Retraités-es des Finances propose de développer, d'organiser, d'ancrer son activité spécifique au plus près des lieux de vie et de mieux structurer son activité dans chaque département afin d'être encore plus en phase avec les préoccupations et les revendications des retraités-es.

Elle propose d'organiser des actions de formation au sein de l'UFR mais aussi des USR afin d'agir et de riposter de façon efficace aux thèses les plus libérales et réactionnaires.

Elle propose de développer l'activité numérique sans rompre avec des réunions présentielle, conviviales, pour renforcer les liens entre syndiqué-es.

Ces nouveaux outils sont des vecteurs d'une meilleure démocratie au sein du bureau de l'UFR, de la CE et des collectifs décentralisés.

Le potentiel de renforcement est immense. La présence de l'UFR dans les territoires aux côtés des syndicats d'actifs pour accompagner les agents retraitables et aider à la continuité syndicale est indispensable. Celle-ci constitue un enjeu fondamental pour une CGT pour tous les âges.

La fin de l'activité salariée n'est pas la fin de l'activité revendicative.

Des droits restent à défendre, d'autres à conquérir pour bien vivre cette nouvelle page de la vie qu'est la retraite.

Un droit fondamental des syndiqués

Présentation Guy CARRIERE

Animation du débat : Monique MOUHAT

L'information constitue un des droits fondamentaux des syndiqués CGT. Elle contribue à rompre l'isolement des syndiqués retraités éparpillés sur tout le territoire national, à la reconnaissance du syndicalisme retraité, à en faire connaître les enjeux et les défis, à porter les revendications spécifiques des retraités, à gagner la convergence d'action avec l'ensemble des salariés actifs et retraités. Une politique de communication dynamique est un élément déterminant pour faire vivre l'activité syndicale en permettant l'appropriation par les syndiqué-es des contenus revendicatifs de la CGT et des retraités-es CGT des Finances en particulier.

TOUJOURS PLUS ET MIEUX COMMUNIQUER

L'information dispensée par l'Union fédérale des Retraités-es des Finances passe, jusqu'à présent, par deux canaux essentiels : Vie Nouvelle Finances et la Lettre de L'UFR.

«Vie Nouvelle Finances» est la revue trimestrielle de l'UFR. Elle traite des dossiers d'actualité concernant les retraités-es (droits sociaux, fiscalité, pouvoir d'achat...) mais aussi de dossiers sociétaux (égalité femmes/hommes...). La volonté de l'UFR est de



répondre toujours plus et mieux aux attentes de nos lecteurs avec le souci d'y réserver en permanence un espace dédié à l'activité des retraités-es des Finances dans les départements et régions.

«La Lettre de l'UFR», bulletin d'information rapide, est envoyée à chaque syndiqué-e des finances disposant d'une adresse électronique.

La publication de tracts et de communiqués complète notre dispositif d'information chaque fois que nécessaire.

Le dispositif «communication» de l'UFR est complété par la presse fédérale, «Plus Fort Ensemble», les sites internet des différents syndicats des Finances, la presse confédérale avec le mensuel «ENSEMBLE» à destination de chaque syndiqué-e actif et retraité, la presse de l'UCR avec le journal VIE NOUVELLE, auquel chaque syndiqué-e peut (doit...) s'abonner.

MODERNISER NOS OUTILS DE COMMUNICATION

La période de pandémie et les confinements nous ont appris à travailler différemment. Des bureaux et des commissions exécutives se tiennent en visioconférence ce qui permet une continuité de l'activité et d'économiser des cotisations syndicales pouvant servir à d'autres activités.

Pour la première fois, l'UFR a organisé une conférence en visio (webinaire) le 18 mars 2022 sur le thème «Notre projet 100 % Sécurité sociale face à la grande sécu de Macron» animé par Nasser Mansouri-Guilani, Pierre-Yves Chanu et Jean-Louis Corvaisier.



Cet outil, aujourd'hui en phase d'expérimentation, pourrait à terme être décliné au niveau national, régional, départemental ou local et même, sous certaines conditions, être utilisé pour des débats interactifs. Tout en prenant garde à ne pas créer de fracture numérique entre les syndiqué-es de l'UFR Finances, les webinaires constituent potentiellement un formidable outil de démocratisation syndicale.

EN CONCLUSION

La «communication» n'est pas une annexe de l'activité syndicale. Elle est au cœur même de cette activité. C'est un outil de combat au service des retraités-es CGT des Finances pour leur permettre d'assurer leur rôle dans leur organisation spécifique, pour défendre des revendications spécifiques ou générales en lien avec tous les retraités-es et les actifs mais sans jamais se considérer comme une force d'appoint. La politique de communication de l'Union fédérale des retraités-es CGT des Finances s'inscrit dans cet objectif.

C'est tout le sens de la résolution adoptée lors du 51ème congrès confédéral qui accorde aux retraités-es les mêmes droits statutaires qu'aux actifs.

LA PAIX ET LE DÉSARMEMENT

**Intervenants Nasser MANSOURI et Éric THOMAS (Mouvement pour la Paix)
Débat animé par Jean-Louis CORVAISIER**

La 4ème conférence nationale de l'UFR Finances à La Palmyre a été l'occasion pour les élu-es et mandaté-es de débattre de la difficile question de la paix et du désarmement. La multiplication des conflits sur la planète, guerres ouvertes comme entre la Russie et l'Ukraine, au Yémen et l'Arabie Saoudite... ou larvée comme dans nombre de pays du Proche Orient, d'Afrique ou d'Asie, porte à s'interroger sur les causes et les conséquences de ces conflits qui menacent l'Humanité.

QUELLE EST LA SITUATION ACTUELLE ?

L'ensemble de l'humanité est menacée par la guerre.

La guerre en Ukraine touche toutes les couches de la population. Elle est la conséquence de la stratégie impérialiste de Poutine mais aussi de la stratégie impérialiste américaine qui utilise l'OTAN à cette fin pour tenter de dominer le monde dans son affrontement économique et géopolitique contre la Chine. Elle résulte aussi de la contre révolution capitaliste «sauvage» à l'est. Depuis la chute du mur de Berlin, les politiques libérales, avec leurs conséquences économiques et sociales désastreuses, ont fait le lit du nationalisme et de l'expansionnisme au profit de Vladimir Poutine et ses alliés oligarques.

UNE AUGMENTATION EFFRÉNÉE DES BUDGETS MILITAIRES

Actuellement on observe 37 théâtres d'opérations dans le monde.

En 2021, 741,7 milliards de dollars de crédits militaires ont été votés aux Etats-Unis. En 2022, le budget de la défense américaine s'est élevé à 796,1 milliards de dollars. Le budget préparé par le département de la défense pour 2023 poursuit l'augmentation des crédits par rapport à l'année précédente : 30,7 milliards de dollars de plus que le budget voté pour 2022 lequel est déjà supérieur de près de 40 milliards à celui de 2021. La hausse devrait se poursuivre jusqu'à atteindre 828 milliards de dollars en 2027*. Rien que sur ces trois derniers mois, le Congrès américain a voté 54 milliards de dollars de crédits militaires.

Pour la France, c'est 41 milliards d'euros votés en 2022 et 44 milliards pour 2023. A titre de comparaison, un avion Rafale coûte 120 millions d'euros.

MILITER PLUS QUE JAMAIS POUR LA PAIX ET LE DÉSARMEMENT

Le 21/09, la journée internationale du mouvement pour la paix a réuni 200 organisations.

Pour rappel, avant cette guerre, l'Ukraine figurait parmi les pays les plus corrompus. Beaucoup d'ONG dénonçaient alors les nombreuses atteintes aux libertés démocratiques dans ce pays.

Aux États-Unis et en Angleterre, la presse a fait preuve de beaucoup plus de réserve et d'esprit critique en produisant beaucoup plus d'articles sur la conduite à tenir à l'égard de l'Ukraine tandis qu'en France des questions restent taboues comme celle de la persistance d'idéologies fascistes dans ce pays.

Quant au Président des Etats-Unis Joe Biden, un des représentants de l'impérialisme américain, il continue d'entretenir des foyers de guerre un peu partout sur la planète avec pour objectif final l'hégémonie des États-Unis, la domination du dollar et en fin de compte la victoire du capitalisme.

UN ENJEU DE «CLASSE»

Militer pour la paix est au cœur des luttes sociales et des luttes de classe car le capitalisme nourrit la guerre dans l'optique du nécessaire processus de l'évolution des profits du capital.

Les «superprofits» évoqués actuellement à propos des profits énergétiques en sont une illustration. Ils résultent tous de la spéculation. C'est pourquoi il faut les taxer à 100%.

**(Source : Fondation pour la recherche stratégique)*

Plus que jamais la CGT doit militer et agir fortement avec les travailleurs pour la paix et le désarmement.





ADRESSE de la 4^{ème} conférence de l'UFR CGT FINANCES

A toutes les retraitées et tous les retraités des Finances

A toutes les futures retraitées et à tous les futurs retraités

Une UFR plus efficace, conquérante, audacieuse et novatrice

Les délégué.e.s, réunis ce jour en séance se félicitent de l'appel interprofessionnel du 29 septembre 2022, étape indispensable pour amplifier les luttes existantes et permettre à tous les salariés, les privés d'emplois, les retraités, la jeunesse de se mobiliser ensemble pour l'augmentation des salaires et pensions et mettre en échec les projets en cours (retraites, santé, services publics) mais aussi de gagner de nouveaux progrès sociaux. Car les moyens existent pour satisfaire les besoins les plus élémentaires des salarié.e.s et des retraité.e.s.

Ils réaffirment leur conviction que seul un syndicalisme puissant chez les actifs et les retraités sera capable de mettre en échec les projets de profondes régressions sociales portés par le gouvernement Macron, le patronat et le capital qui veulent en finir avec les acquis du Conseil national de la résistance.

Les délégué-e-s de la 4^{ème} conférence de l'UFR Finances s'engagent sur

- L'augmentation du pouvoir d'achat car celle de 4% au 1^{er} juillet soit 2% sur l'année ne compensera pas une inflation évaluée à près de 6%.
- La défense du secteur public face aux attaques et au démantèlement (des transports, de la poste, de l'hôpital, des Finances, de l'énergie etc...) qui pénalisent lourdement la population, et notamment les retraité.e.s dans leur quotidien.
- La défense de la Protection Sociale Complémentaire
 - Un quatre pages d'information FD/UFR sera adressé aux actifs et retraités des Finances
 - Des réunions d'information sur la PSC seront organisées dans un maximum de territoires pour d'une part continuer de lutter contre la mise à l'écart des retraité.e.s de leur mutuelle, contre les augmentations de cotisations et pour la solidarité intergénérationnelle, d'autre part porter des exigences revendicatives et des propositions d'amélioration des paniers de soins à destination des futures négociations au Ministère. De plus, le couplage santé prévoyance est indispensable afin que perdurent les garanties souscrites par les retraités dans le cadre de leurs mutuelles.
- Le renforcement en engageant une campagne de syndicalisation et de continuité syndicale en lien avec les actifs en direction de celles et ceux qui n'ont pas renouvelé leur adhésion comme en proposant l'adhésion à celles et ceux qui n'étaient pas syndiqués.
- Une organisation dans chaque département pour consolider une vie syndicale plus démocratique, plus efficace mais aussi plus conviviale.
- Une implication des retraité.e.s finances dans les campagnes des futures élections de décembre prochain y compris pour y gagner de nouveaux droits et de nouveaux moyens financiers.
- En dehors des réunions régulières et conviviales, l'UFR propose d'utiliser les outils modernes de communication comme les WEBINAIRES ; cela signifie que des moyens seront mis (réunions en salles équipées) dans les territoires pour que toutes et tous les retraité.e.s puissent y avoir accès.

Les délégué.e.s appellent les retraité.e.s à prendre toute leur place dans les prochaines journées d'action notamment celles du 6 et 26 octobre pour l'augmentation des retraites complémentaires AGIRC-ARCCO dans l'unité la plus large en se mobilisant avec leurs camarades actifs.

Plus que jamais déterminé.e.s pour une juste répartition des richesses !